



JOIE ET GYMNASTIQUE AU VAL D'YERRES

Mairie d'Epinay-sous-Sénart
91860 Epinay-sous-Sénart



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 décembre 2024

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu en présentiel le samedi 07 décembre 2024 à la Salle Polyvalente d' Epinay-sous-Sénart.

Présents : **62** Pouvoirs : **118** Total représentés : **180**

La séance est ouverte à 17 heures.

La Présidente remercie les personnes présentes et fait la présentation :

- des membres du bureau :

Michèle, Claudine, Catherine, Danielle, Bernadette, Marie-Bernadette, Gérard et les remercient pour leur implication.

Sont absentes et excusées : Michelle Rousseau, Françoise Moguet et Danielle Champion

- de l'équipe d'animateurs :

Luckie, Isabelle et Virginie et les remercie de leur présence.

Sont absents les animateurs suivants :

Joëlle, Fabrice, Rose-Marie, Nathalie, Eric, Vincent, et Mary.

I - RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente remercie les communes de Boussy Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart et Varennes Jarcy qui mettent gracieusement leurs salles à notre disposition.

Sur le plan national et départemental, la situation s'améliore depuis le Covid avec une hausse sensible des licenciés.

La Présidente rappelle que notre association est un club de gymnastique volontaire du Comité départemental de l'Essonne et affiliés à FFEPGV (Fédération Française d'éducation française et de gymnastique volontaire).

L'association dépend du CODEP 91 situé à Mennecy qui compte 57 clubs et 10478 licenciés. Il nous informe des actualités de la fédération et du Coreg, organisme de formation pour nos éducateurs sportifs et pour les bénévoles. C'est également une source d'informations administratives, juridiques et comptables pour les associations.

Depuis les années Covid 2020-2021, nous reprenons doucement avec une augmentation d'adhérents chaque saison.

Le nombre d'adhérents pour la saison 2023-2024 est de 345

Les plus de 60 ans sont toujours majoritaires avec 253 licenciés en 2023-2024.

En raison de la fermeture de la salle Noreev à la Ferme de Boussy, les cours ont pu être transférés dans la Salle Lamartine, la salle des Antonins et dans la salle du Sénart Club à Epinay.

Concernant le Sport Santé, la présidente rappelle les 12 bonnes raisons de se mettre ou se remettre au sport afin d'améliorer bien-être et santé. Plusieurs programmes spécifiques ont été développés par la FFEPGV afin d'accompagner les personnes fragiles ou atteintes de certaines pathologies.

Planning : Les cours ont eu lieu du lundi 11 Septembre 2023 au 30 juin 2024.

34 heures de cours par semaine (hors vacances scolaires) ont été assurés dont :

- 4 h de cours d'**Aquagym**, avec 3 h à la piscine de Boussy et 1 h à la piscine de Brunoy,
- 5 h de **Stretching Postural**,
- 1 cours de **Yoga Hatha (1h30)**.et 1 cours de **Yoga Nidra (1h30)**
- 28 cours de gymnastique auxquels s'ajoutent les options soit un total de **39 cours**.
- 2 ateliers « découverte » les 10/03/2024 avec Vincent et 28/04/2024 avec Fabrice.

Les modifications qui ont été effectuées au cours de la saison 2023-2024

- Le cours de Body Zen du lundi à Boussy a été déplacé au jeudi matin
- Le cours de Gym Tonic le samedi matin à Epinay a été arrêté à partir de janvier 2024
- Le transfert d'une séance d'aquagym sur la piscine Y.Moreau de Brunoy suite à la fermeture de celle d'Epinay

Les inscriptions :

Les documents pour les réinscriptions sont envoyés par courriel à tous ceux qui ont fourni une adresse mail et par courrier pour les autres.

Les modalités d'inscription et les formulaires sont également disponibles sur la page Facebook « Joie et Gymnastique au Val d'Yerres » et sur notre site Internet « joieetgym-vy.fr ».

Une grande partie des inscriptions s'est effectuée avant la reprise :

1) Lors des forums de Varennes le 09/09/2023 au Parc de la Feuilleraie, également le 09/09/2023 à Epinay, au Stade Alain Mimoun et le 10/09/2023 à la Ferme de Boussy Saint Antoine

2) Lors de 2 journées d'inscriptions dans la salle Lamartine à la Ferme de Boussy Saint Antoine le 07/09/2023 et dans la salle du Sénart Club à Epinay-sous-Sénart le 05/09/2023

La communication :

Notre site internet www.joieetgym-vy.fr et notre page Facebook vous apportent un maximum d'informations.

Vous pouvez également nous contacter ou nous interroger par mail : joieetgym@gmail.com

Les licences sont envoyées par la fédération uniquement par courriel. Pour les adhérents qui n'ont pas d'adresse mail, elles sont adressées sur la messagerie de Joie et Gymnastique qui les remettra aux adhérents à leur demande.

Carte d'adhésion : Carte d'identité de l'association. Elle est à déposer sur le tapis et doit être présentée lors des contrôles.

Listes de présences: Elles sont obligatoires et chaque adhérent doit émarger cette liste Elles permettent à chaque animateur de prévenir ses adhérents en cas d'absence.et également d'avoir une visibilité sur la fréquentation des cours.

Questionnaire de santé ou certificat médical

L'attestation jointe au questionnaire de santé ou le certificat médical doit être remis chaque saison lors de chaque inscription ou réinscription.

Le certificat médical de moins de 6 mois est obligatoire si une des réponses au questionnaire de santé es négative.

**LE RAPPORT MORAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS**

II - RAPPORT FINANCIER DE LA TRESORIERE

L'arrêté des comptes au 31/08/24 fait ressortir une insuffisance de 5.506€, représenté par 80851€ de dépenses pour seulement 75345€ de recettes.

Les charges sociales sont très importantes. L'ensemble des salaires et charges, représente 76% des dépenses.

Le budget prévisionnel 2024/2025 apparaît équilibré. Nous avons enregistré au 07/12/2024 une augmentation d'environ 10% du nombre d'adhérents.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

III - PERSPECTIVES SAISON 2025/2026

- Election d' un véficateur aux comptes :

Il assurera aux adhérents qu'il n'a relevé aucune anomalie dans les comptes de l'association. Il certifiera dans son rapport la régularité et la sincérité des comptes. En aucun cas, il ne s'immiscera dans la gestion de l'association.

Mme Sylvie Fauchon, comptable en retraite ayant une expérience associative a proposé sa candidature qui a été acceptée.

- Les cotisations 2025--2026

La part départementale de la licence pour le Codep est actuellement de 6,50€. Elle augmentera de 1€ pour la saison 2025-2026. Le montant de la licence passera de 29,50€ à 30,50€.

Suite à cette augmentation, l'association propose une cotisation de 191€ mais les adhérents conscients de la difficulté financière proposent et acceptent à la majorité que le montant de la cotisation soit porté à 195€ (cotisation annuelle 164,50€ plus montant de la licence 30,50€ reversé en totalité à la FFEPGV).

Le montant des options reste inchangé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a aucun membre sortant du Conseil d' Administration

INFORMATIONS SAISON 2025-2026

Inscriptions et Paiements en ligne

Une étude a été faite pour la mise en place des inscriptions et paiements en ligne avec un prestataire HelloAsso (plateforme de paiements en ligne sécurisée) .

Nous souhaitons cette mise en place dès la saison prochaine.

Tombola :

Après tirage au sort, des chèques cadeaux ont été distribués et seront à déduire de la cotisation 2025-2026.

- 1 chèque de 75€ à Mme PHAN Blandine
- 1 chèque de 50€ à Mme GERARD Christiane
- 1 chèque de 25€ à Mme LINTINGRE Pamela
- 1 chèque de 25€ à Mme Khider Françoise

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 18h30.

Un pot amical a clôturé l'Assemblée Générale.

La Secrétaire

La Présidente